

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011 TENUE LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 À 19 H 30 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M <sup>mes</sup>	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

REPRISE DE LA SÉANCE

André Chouinard, maire, rouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION N° 2011-12-227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-12-228

ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2012 CORRIGÉE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter la nouvelle grille salariale 2012. Celle-ci a été modifiée de manière à corriger la rémunération de la directrice générale adjointe ainsi que celle des moniteurs au terrain de jeux et de l'étudiant préposé à l'accueil à La Seigneurie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-12-229

OUVERTURE D'UN CHEMIN MUNICIPAL PAR UN PRIVÉ

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'autoriser les propriétaires de l'érablière 9087-4264 Québec inc. à déneiger un tronçon d'environ 1800 pieds du chemin du rang 8 Est pour accéder à leur propriété durant la saison hivernale. Il est entendu que l'entretien doit être réalisé de manière à être sécuritaire pour les utilisateurs. Les demandeurs doivent fournir une copie de leur assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000 \$. Ils doivent de plus mettre en place des balises et une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité de usagers de ce segment de route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-12-230

CARDIOTEC – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PACTE RURAL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de déposer une demande de contribution financière au Pacte rural local afin d'aider Cardiotec à acheter un tapis roulant et un vélo stationnaire supplémentaires pour le centre de conditionnement pour répondre aux besoins des abonnés dont le nombre augmente continuellement. La contribution demandée s'élève à 2 034 \$ alors que les Chevaliers de Colomb verseront 300 \$, le comité de loisirs versera 1 000 \$. La contribution de Cardiotec s'élève à 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les personnes présentes dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale